

Chirurgiens : Pr G. Body, Pr H. Marret, Dr L. Ouldamer
Dr A. Jacquet, Dr T. Hebert, Dr I. Kellal

Fiche d'information aux patientes

Rythme et modalités de surveillance des cancers du sein non métastatiques

Madame,

Ce document a pour but de vous donner le rythme et les modalités de surveillance du cancer du sein non métastatique.

Pourquoi cette surveillance ?

La surveillance régulière fait partie intégrante de la prise en charge de votre maladie. Celle-ci permet d'une part d'évaluer votre qualité de vie en fonction des traitements que vous avez reçus et d'autre part de définir l'absence de signes de rechute de la maladie.

Quels en sont les principes ?

Elle sera assurée en étroite collaboration entre l'équipe du CHRU ayant participé au traitement (chirurgiens et radiothérapeutes essentiellement) et votre médecin référent et/ou votre gynécologue.

Elle doit être rapprochée durant la période où les récurrences sont les plus fréquentes, c'est-à-dire pendant les cinq premières années.

Au-delà de cette période, le suivi ne sera plus assuré que par votre médecin référent et/ou votre gynécologue, sauf dans le cas où votre hormonothérapie aurait été prolongée au-delà des cinq ans habituels.

Quel sera le rythme de cette surveillance ?

Une consultation tous les 6 mois, à partir de la fin du traitement local :

1- par le chirurgien : à 6 mois, 2 ans et 4 ans (et 6 ans en cas de prolongement de l'hormonothérapie),

2- par le radiothérapeute : à 1 an, 3 ans et 5 ans (et 7 ans en cas de prolongement de l'hormonothérapie),

3- par votre médecin référent et/ou votre gynécologue pour toutes les consultations intermédiaires et ultérieures.

Consultations	3 mois	6 mois	1 an	1 an 1/2	2 ans	2 ans 1/2	3 ans	3 ans 1/2	4 ans	4 ans 1/2	5 ans	5 ans 1/2	6 ans	6 ans 1/2	7 ans	7 ans 1/2
Chirurgien		X			X				X				X			
Radiothérapeute			X				X				X				X	
Médecin référent et/ou gynécologue	X			X		X		X		X		X		X		X

Quelle est la nature de cette surveillance ?

Chaque consultation comprend un interrogatoire et un examen clinique.

En plus de ces consultations vous devrez réaliser une mammographie annuelle pendant les dix premières années, puis une tous les 2 ans. Il est indispensable d'amener vos clichés mammographiques les plus récents à chaque rendez-vous.

Les spécialistes ne recommandent pas de réaliser d'autres examens systématiques ; c'est la raison pour laquelle les autres examens biologiques (marqueurs tumoraux) et d'imagerie (scintigraphie osseuse, échographie abdominale...) ne sont pas réalisés en l'absence de symptômes. Il a été montré que leur réalisation systématique n'apporte pas de bénéfice sur le pronostic de votre maladie.

Numéros de téléphone des services

Consultations externes : 02 47 47 47 40

Urgences gynécologie : 02 47 47 47 47 poste 7.20.87



BRETONNEAU CLOCHEVILLE TROUSSEAU HERMITAGE